Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
20/07/2018	20/07/2018	2018-006968

1. Intitulé du projet

Aménagement des espaces d'accueil et de rencontre du pôle éducatif

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Mairie de LA ROUTE-ROSAY

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Madame Pascale ROSAY - Maire

RCS / SIRET : 21860907600018

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
41. a)	Parking ouvert au public de 59 places

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extension d'un parking existant de 20 unités + minibus.

Projet :
Parking ouvert au public de 59 unités (intégrant le parking existant)
Parking à accès réglementé de 14 unités + 8 stationnements pour autocars (fermé au public)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de réaménagement du site consiste dans la réorganisation et l'extension de l'offre de stationnements sur deux niveaux afin de créer un parking mutualisé pour l'accueil des cars scolaires (parking bas) et des véhicules particuliers (parking haut), permettant par ailleurs leur éloignement des équipements scolaires, dans le cadre du plan Vigipirate

Ce projet est aussi l'occasion :
- De limiter l'impact visuel du stationnement des cars scolaires sur la partie haute du site, en les déplaçant en contrebas (cône de vue du Donjon de La Roche-Posay classé Monument Historique)
- De mettre en valeur le parking existant sur la partie haute du site (terrasse) par sa végétalisation
- D'aménager un parking occasionnel pour absorber les surplus de fréquentation, en conservant la possibilité d'utiliser la terrasse supérieure en espace vert (sols poreux et enherbés)
- De créer et aménager un point de vue sur la ville médiévale et la vallée de la Creuse depuis la terrasse supérieure
- D'aménager un réseau de chemins avec plus de confort et de sécurité et une circulation adaptée aux PMR.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Ils consistent en :
- La démolition des surfaces existantes (grave bitume, enrobé, pierre, autre ...etc.), hors bordures et caniveaux (chaussées et trottoirs provisoires) pour la Via Missaglia et le parking existant, avec conservation de la structure pour ce dernier (traitement)
- Le terrassement d'une partie du terrain pour l'aplanissement du parking bas et la création de la liaison PMR entre les écoles.
- La reprise du nivellement de la voie Missaglia, pour permettre la desserte du parking bas
- L'aménagement des réseaux et la création des ouvrages de rétention des eaux pluviales (noue végétalisée, évacuation vers les réseaux existants)
- L'aménagement de la dalle enrobé du parking bas, la reprise de la dalle existante sur le parking haut, le revêtement de la Via Missaglia et la création de la voie en terre-pierre
- La réalisation d'un cheminement PMR
- Les plantations d'arbres et arbustes

Le chantier sera entièrement clôturé pendant la phase travaux, qui devrait durer 3 mois

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'accès au parking bas sera réglementé. Il accueillera la dépose et le stationnement des bus scolaires, ainsi que 14 places de stationnement pour le personnel du groupe scolaire. Cet accès réglementé permet de sécuriser les abords des établissements, et la circulation des enfants.

Le parking haut sera ouvert au public. Son rôle est avant tout de permettre l'accueil des véhicules des parents d'élèves déposant ou venant chercher les enfants à l'école. Il doit donc absorber un flux important sur une période réduite dans la journée.
Il est ainsi organisé en deux partie :
- le parking permanent (29 places) en enrobé (dalle existante) permet le stationnement prolongé
- le parking se prolonge par une voie en terre-pierre enherbé débouchant sur la rue de Paradis, permettant une sortie en sens unique en cas d'affluence, et desservant des stationnements temporaires enherbés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
Permis d'aménager, étude au cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet (voirie et espaces enherbées)	4 450m²
Volumes de terrassements	3 100 m3
Superficies imperméabilisées	1 000 m² (parking bas)
Superficie imperméable à l'issue du projet	2 700 m²
Surfaces en stabilisé renforcé (cheminements)	160 m²
Volume de rétention en noue	60 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

1 rue du Paradis,
86270 La Roche-Posay

Parcelle : AL 184

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 00°48'57"5E **Lat.** 46°47'02"4N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** __°__'__"__ **Lat.** __°__'__"__
Point d'arrivée : **Long.** __°__'__"__ **Lat.** __°__'__"__
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☒ **Non** ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Périmètre de 500 m de deux Monuments Historiques : - Donjon de La Roche-Posay - Eglise
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Circulation et stationnement de véhicules légers et de cars scolaires. Le trafic des cars scolaires (parking réglementé) est susceptible d'augmenter de manière ponctuelle (accueil possible jusqu'à 8 cars). Celui des véhicules particuliers (parking public) devrait rester équivalent (parents d'élèves).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Situation dans le cône de vue du Donjon de La Roche-Posay. Situation sur un point haut de la commune. Le projet représente une amélioration de la situation actuelle, en déplaçant le stationnement permanent et notamment celui des cars en contrebas, sur des espaces moins visibles, et en végétalisant la terrasse haute. Le nombre de stationnements de véhicules particuliers est augmenté sur la terrasse haute, mais ces nouveaux stationnements sont occasionnels et aménagés en surfaces enherbés pour limiter leur perception.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Concernant le trafic, le projet a pour but de fluidifier les circulations entre les véhicules particuliers (accès au parking public) et les cars scolaires (parking réglementé), et constitue une amélioration de la circulation des véhicules.

Concernant le patrimoine, le projet prévoit une amélioration par rapport à la situation actuelle : le parking existant, situé sur la partie haute du site, sans plantations et accueillant le stationnement permanent de cars scolaires, est très visible depuis le sommet du Donjon.
Les mesures suivantes permettent d'améliorer sa perception :
- stationnement des cars scolaires et véhicules permanents (personnel) déplacé en contrebas et donc moins visible,
- plantations dissimulant le parking existant visible depuis le Donjon,
- traitement de l'extension du parking public(terrasse haute) en surfaces enherbées non perceptibles en dehors des heures d'affluence (entrée et sortie des classes)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La partie du projet soumise à étude au cas par cas (parking public de plus de 50 places) présente un impact limité :
- sur les eaux pluviales : traitement des nouvelles surfaces de stationnement en sols poreux et infiltration à la parcelle + raccordement des surfaces enrobées existantes vers le réseau existant rue du Paradis.
- sur les circulations et la sécurité : fluidité du trafic, séparation des flux de véhicules particuliers et de cars scolaires
- sur le paysage et le patrimoine : diminution de l'impact du parking existant par sa végétalisation, déplacement des stationnements permanents sur une partie moins visible et intégration dans la topographie (parking réglementé en contrebas)
Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire qu'il fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à LA ROCHE-POSAY le, 10 JUIL. 2018

Signature

MAIRIE DE LA ROCHE-POSAY (86270)

Le Maire,

Pascale MOREAU

Co-maîtrise d'ouvraae

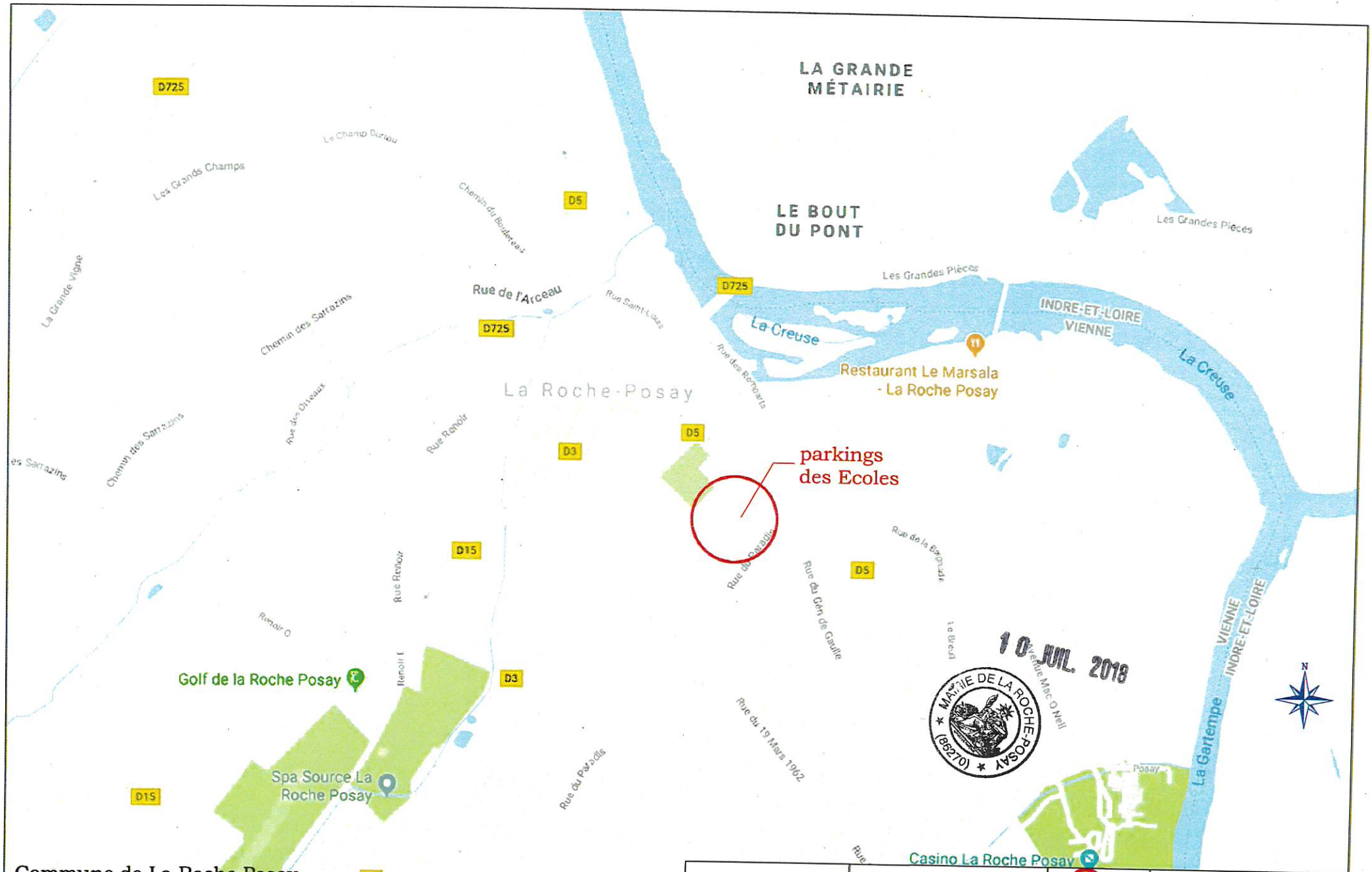

Commune de La Roche Posay
Rue du Paradis - Parc des écoles
PERMIS D'AMENAGER : PLAN DE SITUATION PA1 date : 26 juin 2018

La Roche · Posay
Cité thermale, Cité nature, Cité loisirs

Maîtrise d'Ouvrage :
Mairie de La Roche-Posay
Place de la République
86270 LA ROCHE-POSAY

Folléa Gautier
Paysagistes
Urbanistes

Maîtrise d'oeuvre :
Agence Folléa-Gautier
100 avenue Henri Ginoux
92120 MONTROUGE

Arch. : 17025

Commune de La Roche Posay
Rue du Paradis

PLAN TOPOGRAPHIQUE

Echelle 1:500

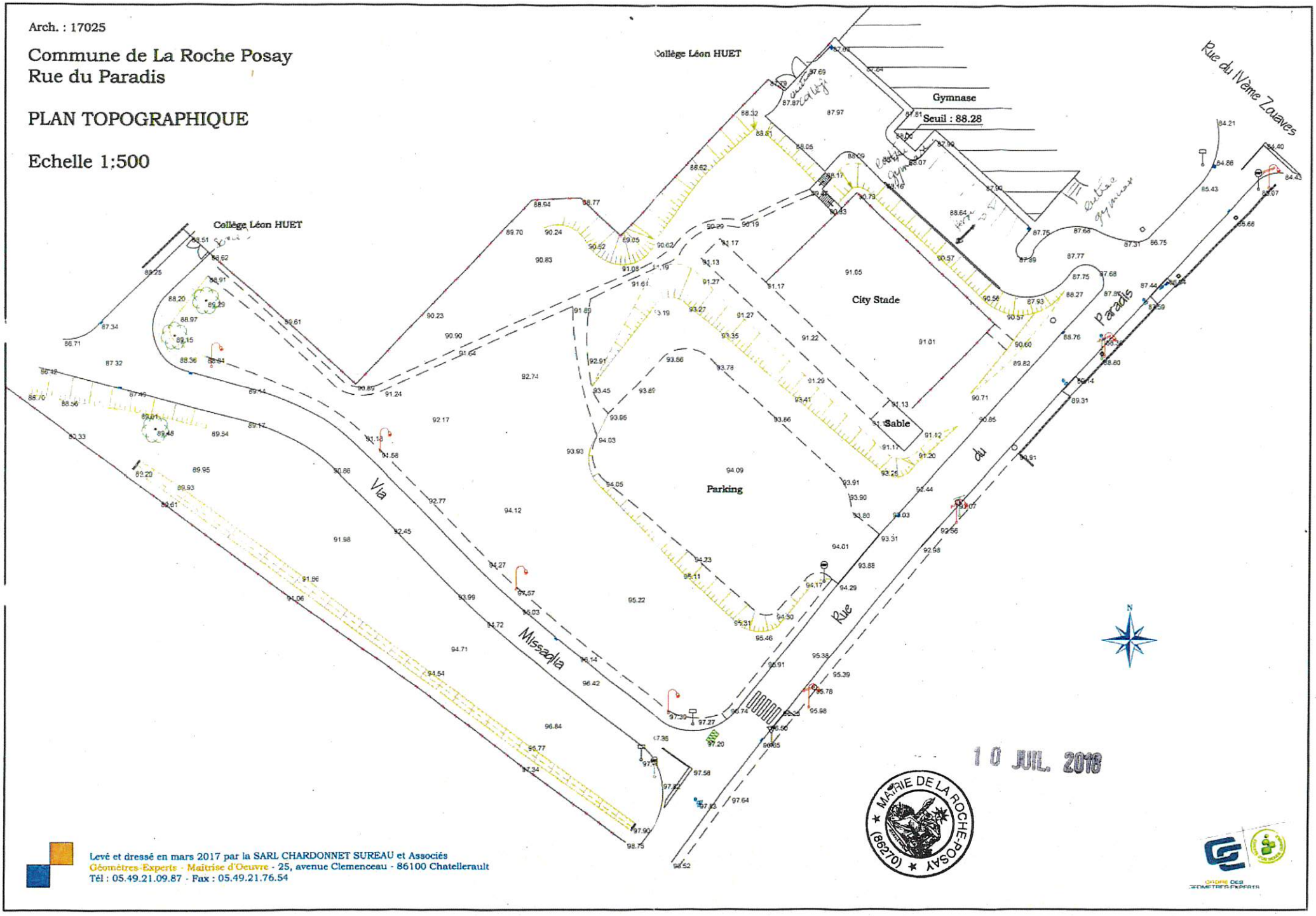

10 JUIL. 2018

MAIRIE DE LA ROCHE-POSAY (86270)

Levé et dressé en mars 2017 par la SARL CHARDONNET SUREAU et Associés
Géomètres-Experts - Maîtrise d'Oeuvre - 25, avenue Clemenceau - 86100 Chatellerault
Tél : 05.49.21.09.87 - Fax : 05.49.21.76.54

ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS

Commune de LA ROCHE POSAY
PARKING EXISTANT

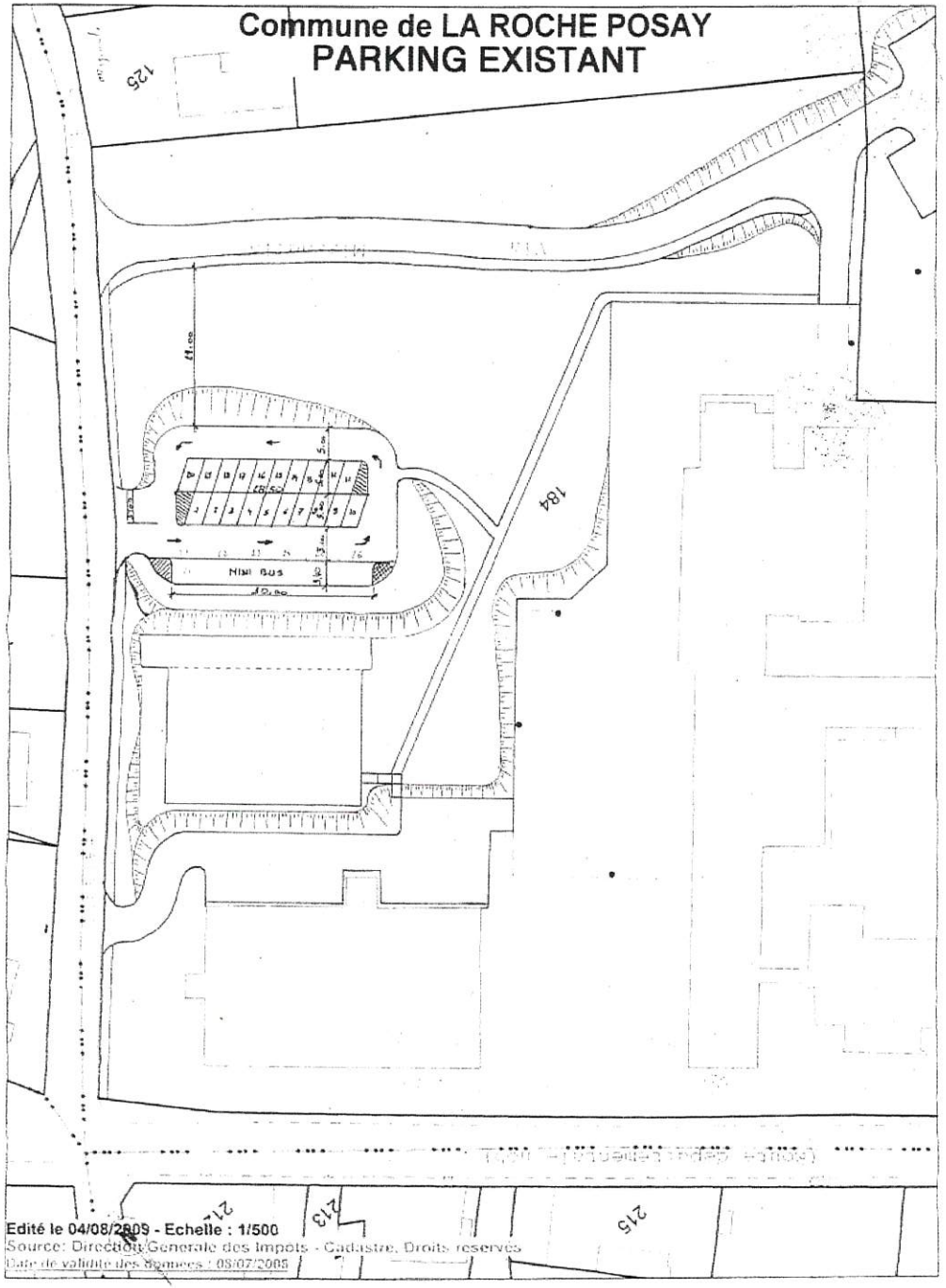

Edité le 04/08/2009 - Echelle : 1/500
Source: Direction Generale des Impots - Cadastre, Droits reserves
Date de validite des donnees : 08/07/2005

LEGENDE

- Arbres existants
- Arbres en projet
- Chaussée en enrobé
- Chaussée en bicouche noir
- Allée en stabilisé
- Allée en stabilisé
- Surface en terre-pleins engazonnée
- Massif arbustif
- Noue plantée
- Surface engazonnée
- Candélabre avec crosse H. 7 m
- Candélabre avec H. 5 m
- Corbeille
- Abribus
- Barrière
- Clôture en treillis soudé
- Bordure 10x20x100 cm
- Bordure 6x20x100 cm
- Bordure T2 mise à plat (caniveau)
- Bordure T2
- 91.18 Cotes existantes
- 91,33 Cotation projet
- Candélabre existant à supprimer

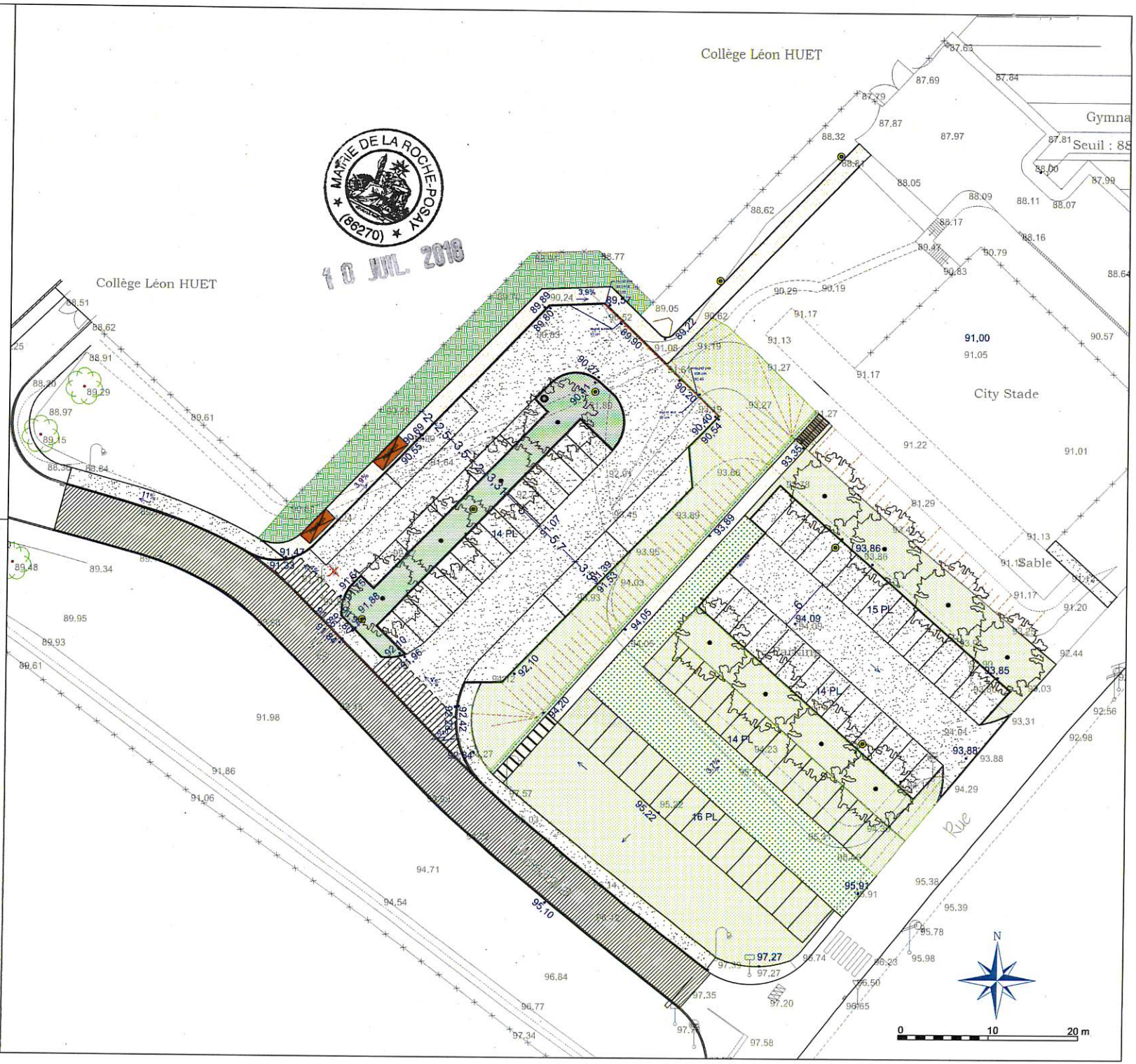

MAIRIE DE LA ROCHE-POSAY (86270)

10 JUIL. 2018

LA ROCHE-POSAY

AMENAGEMENT DES ESPACES D'ACCUEIL DU COLLEGE ET DES ECOLES

Maître d'ouvrage:
COMMUNE de la Roche-Posay
Place de la République
86270 LA ROCHE-POSAY

Maîtrise d'oeuvre
PAYSAGISTE
Agence Fallon-Gautier
120 avenue Henri Ginoux
92120 Montrouge, France
Tél. +33 01 47 35 71 33
mail: agence@fallon-gautier.com

BET VRD
DL INFRA
Rue de la Garenne
87000 POITIERS
Tél. 05 49 46 01 01

PRO

Aménagement des espaces d'accueil du collège et des écoles

Plan des aménagements

Planche 3

Format papier :
Echelle : 1/200

Date : 27 juin 2018

Date	Modification	Indice	Rédacteur
27/06/2018	1ère diffusion		

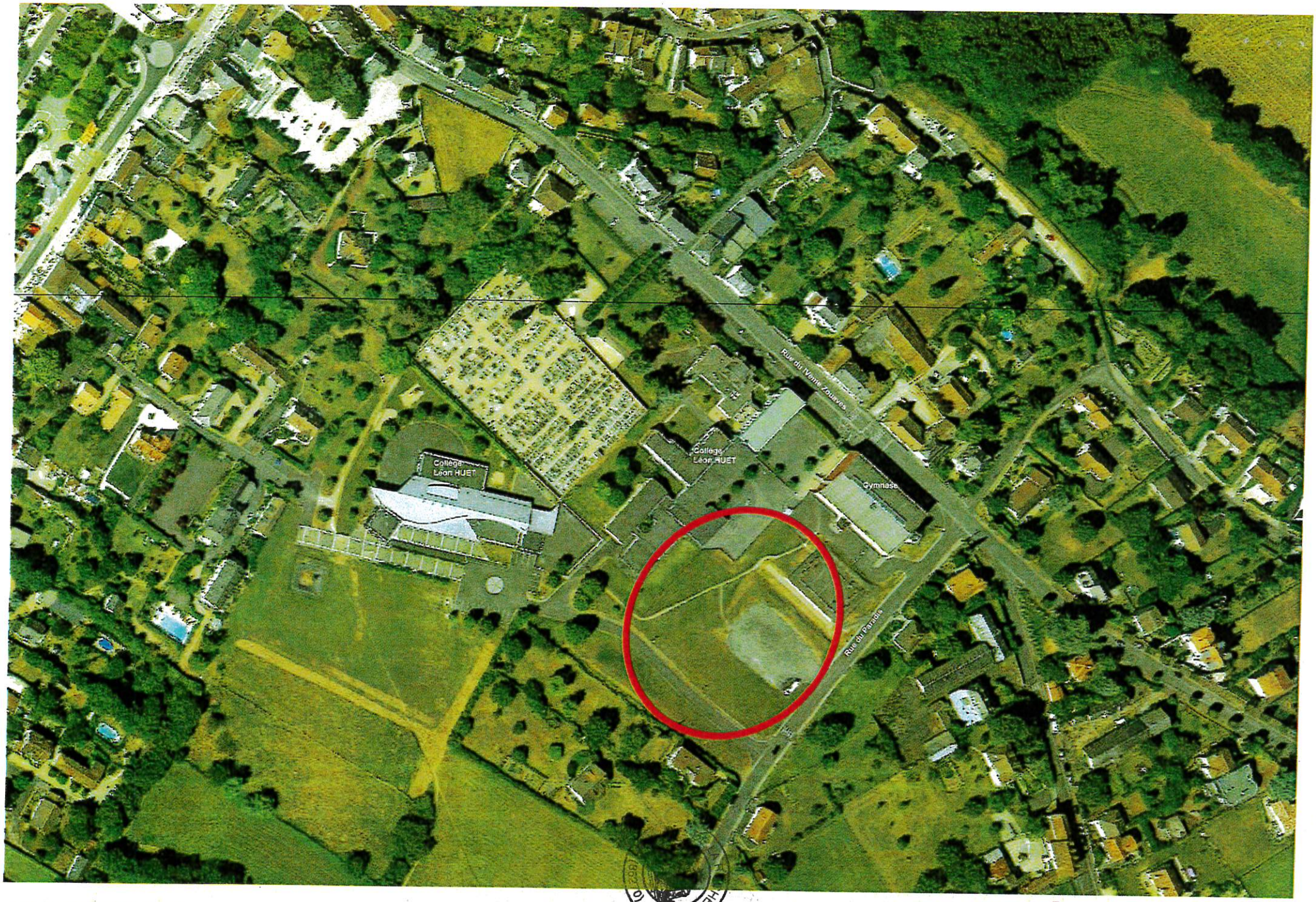

Commune de La Roche-Posay
Rue du Paradis - Parking des Ecoles
Déclaration Prélable : Photo aérienne

date : 26 juin2018

10 JUIL. 2018

La Roche · Posay

MAITRISE D'OUVRAGE
Mairie de la ROCHE-POSAY
Place de la République
86270 LA ROCHE-POSAY

Folléa Gautier
Paysagistes

MAITRISE D'OEUVRE
Agence Folléa-Gautier
100 avenue Henri Ginoux
92120 Montrouge, France

Photo 1

Collège Léon HUET

Collège Léon HUET

Rue du Vieux Zoueves

Gymnase

Photo 3

Photo 2

Photo 4

Rue du Paradis

Photo 5

Commune de La Roche-Posay
Rue du Paradis - Parking des Ecoles
Déclaration Prélable : Photo aérienne de repérage des photos

date : 26 juin2018

MAITRISE D'OUVRAGE
Mairie de la ROCHE-POSAY
Place de la République
86270 LA ROCHE-POSAY

MAITRISE D'OEUVRE
Agence Folléa-Gautier
100 avenue Henri Ginoux
92120 Montrouge, France

Photos du parking des écoles

Photo 1 depuis le Donjon

Photo 2 depuis le parking vers le Donjon

Photo 3 depuis le collège Léon Huet et la via Missaglia

Photo 4 depuis la rue du Paradis

Photo 5 depuis la via Missaglia et la rue du Paradis

10 JUIL. 2018

MAIRIE DE LA ROCHE-POSAY (86270)

La Roche · Posay

Commune de La Roche-Posay
Rue du Paradis - Parking des Ecoles
Déclaration Prélable : PLANCHE PHOTOS

date : 26 juin2018

MAITRISE D'OUVRAGE
Mairie de la ROCHE-POSAY
Place de la République
86270 LA ROCHE-POSAY

Folléa Gautier
Paysagistes
Urbanistes

MAITRISE D'OEUVRE
Agence Folléa-Gautier
100 avenue Henri Ginoux
92120 Montrouge, France